



Association
pour la Recherche
sur le Cancer

APPEL À PROJETS ARC 2010 session d'automne

« AIDES INDIVIDUELLES JEUNES CHERCHEURS »

Date de clôture de la session : lundi 13 septembre 2010

SOMMAIRE

1. Contexte et Objectifs	page 1
2. Conditions générales et Eligibilité	page 2
▪ Aide pré-doctorale en 2 ^{ème} année de master (M2)	
▪ Aide doctorale (DOC)	
▪ Aide post-doctorale en France (PDF)	
▪ Séjour à l'étranger (SAE)	
3. Sélection des projets	page 4
▪ Critères de sélection	
▪ Procédure de sélection	
4. Conditions d'application	page 4
▪ Règle de cumul	
▪ Changement de situation administrative	
▪ Evaluation des projets financés	
▪ Rapport d'activité intermédiaire	
▪ Règles de communication	
5. Candidature	page 5
▪ Calendrier	
▪ Modalités de soumission	
6. Annexe : éléments constitutifs du dossier scientifique	page 6

1. Contexte et Objectifs

Chaque année, dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche en cancérologie, le Conseil d'Administration de l'ARC finance, sur proposition du Conseil Scientifique et après expertise, des projets présentés par la communauté scientifique. Les projets issus de tous les domaines de la recherche et de toutes les disciplines participant à la lutte contre le cancer sont examinés.

Le présent appel à projets ARC 2010 « Aides Individuelles Jeunes Chercheurs » a pour objectif de soutenir les jeunes chercheurs à différents niveaux de leur cursus (Master 2, Doctorant et Post-doctorant).

Compte-tenu du nombre très important de dossiers qui parviennent à l'ARC, certaines priorités dans le soutien à la formation des jeunes chercheurs ont été établies :

- Pour les aides individuelles en Master 2 de recherche, l'ARC soutient les étudiants de profil médical.
- Pour les aides individuelles doctorales, l'ARC soutient les étudiants de profil médical dès la 1^{ère} année de thèse, et les étudiants de profil scientifique en 3^{ème} ou 4^{ème} année de thèse.
- Les aides post-doctorales en France et les séjours à l'étranger seront examinés dans un cadre particulièrement compétitif ; pour les séjours à l'étranger, les candidatures de médecins ou de pharmaciens seront considérées en priorité.
- Les demandes de financements émanant de la même équipe feront l'objet d'un arbitrage particulier.

2. Conditions générales et Eligibilité

Aide pré-doctorale en 2^{ème} année de master (M2)

Profil requis : Interne ou ancien interne en médecine ou en pharmacie.

Critères d'éligibilité :

- Inscription dans une université française.
- Laboratoire d'accueil situé en France¹.

Durée de financement : 6 ou 12 mois, non renouvelable.

Modalités de financement :

- Contrat à durée déterminée (CDD).
- Employeur : Université d'inscription ou de rattachement, sous réserve de son acceptation. Le salaire brut et les cotisations patronales sont à la charge de l'ARC par convention avec l'organisme employeur.
- Prise d'effet, sous réserve d'accord de l'employeur: entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2011.
- Montant du salaire brut mensuel (base allocation de recherche du Ministère au 1^{er} juillet 2010 : 1684,92 €).

Aide doctorale (DOC)

Profil requis :

Doctorant demandant le soutien pour la 3^{ème} ou pour la 4^{ème} année de thèse d'université.

Exception : Le doctorant justifiant d'un profil médical (médecin, pharmacien, vétérinaire, interne en médecine ou interne en pharmacie) peut demander le soutien dès la 1^{ère} ou la 2^{ème} année de thèse d'université.

Critères d'éligibilité :

- Inscription dans une université française.
- Laboratoire d'accueil situé en France².

Durée de financement :

- Pour le soutien dès la 1^{ère} année de thèse (profil médical), la durée pourra aller jusqu'à 36 mois (sous réserve des modalités contractuelles avec les organismes employeurs) ; le financement en 3^{ème} année sera soumis à l'évaluation d'un rapport d'activité, qui sera envoyé à l'ARC au plus tard 21 mois après la date du début du contrat.
- Pour le soutien en 3^{ème} année ou 4^{ème} année de thèse (profil scientifique), la durée sera de 12 mois pour la 3^{ème} année, et de 6 ou 12 mois pour la 4^{ème} année.

Modalités de financement :

- Contrat à durée déterminée (CDD).
- Employeur : Université d'inscription ou de rattachement, sous réserve de son acceptation. Le salaire brut et les cotisations patronales sont à la charge de l'ARC par convention avec l'organisme employeur.
- Prise d'effet : entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2011.
- Montant du salaire brut mensuel (base allocation de recherche du Ministère au 1^{er} juillet 2010 : 1684,92 €).

¹ Les demandes d'aide en M2 pour lesquelles le laboratoire d'accueil est situé à l'étranger sont à effectuer dans la rubrique « Séjour à l'Etranger » (SAE)

² Dans le cas d'une thèse en co-tutelle, l'ARC ne finance que la partie du projet effectué dans un laboratoire français.

Aide post-doctorale en France (PDF)

Profil requis : Candidat titulaire d'un doctorat d'université ou PhD ou titulaire d'un diplôme équivalent.

Critères d'éligibilité :

- Laboratoire d'accueil situé en France.
- Critères de mobilité par rapport au travail de doctorat : (1) Mobilité thématique, telle que interface avec une autre discipline (bio-informatique, chimie, etc.) ou transversalité vers une recherche plus appliquée ou changement thématique complet et /ou (2) changement de lieu géographique.
- Dépôt de candidature au plus tard 12 mois après la date d'arrivée dans le laboratoire d'accueil.

1^{er} POST-DOC (à l'issue de la soutenance de thèse) :

- Laboratoire d'origine situé en France ou à l'étranger.
- Moins de 2 ans d'expérience entre la date du doctorat et la date de début du financement de l'ARC.

2^{ème} POST-DOC (aide au retour en France ou aide pour l'installation en France) :

- Laboratoire d'origine situé obligatoirement à l'étranger.
- Durée du 1^{er} stage post-doctoral effectué dans ce même laboratoire d'origine : au moins 24 mois au moment de la prise d'effet du financement.
- Plus de 2 ans d'expérience entre la date du doctorat et la date de début du financement de l'ARC.

Durée de financement :

- En 1^{er} post-doc : 36 mois (24 mois + 12 mois), non renouvelable, sous réserve de rapport d'activité en fin de 2^{ème} année de contrat (cf. § conditions d'application page suivante).
NB : Pour les candidats justifiant par ailleurs d'un profil médical, la durée demandée peut être ramenée à 24 mois ou à 12 mois.
- En 2^{ème} post-doc: 24 mois, non renouvelable.

Modalités de financement :

- Contrat à durée déterminée (CDD).
- Employeur : organisme en charge de la gestion du personnel du laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université, etc.). Le salaire brut et les cotisations patronales sont à la charge de l'ARC par convention avec l'organisme employeur.
- Prise d'effet : au plus tôt le 1^{er} avril 2011, au plus tard le 1^{er} septembre 2011.
- Montant du salaire brut mensuel : 2 500 € en 1^{er} post-doc ; 2 800 € en 2^{ème} post-doc.

Séjour à l'étranger (SAE)

Profil requis :

Candidat titulaire d'un doctorat d'université, ou PhD, ou d'un doctorat en médecine (MD), pharmacie, ou médecine vétérinaire, candidat interne/ancien interne en médecine ou en pharmacie, ou titulaire d'un diplôme équivalent. Les candidatures de médecins ou de pharmaciens à une aide post-doctorale dans un laboratoire à l'étranger seront considérées en priorité.

Critères d'éligibilité :

- Laboratoire d'origine situé en France.
- Financement demandé pour la 1^{ère} année de séjour dans un laboratoire situé à l'étranger.

Durée du financement : 6 ou 12 mois, non renouvelable.

Modalités de financement :

- Indemnité forfaitaire versée par l'ARC en une seule fois en début de séjour.
- Prise d'effet : au plus tôt le 1^{er} janvier 2011, au plus tard le 1^{er} septembre 2011.
- Montant de l'indemnité : 15 000 € pour 6 mois ; 30 000 € pour 12 mois.

3. Sélection des projets

Critères de sélection

La sélection des dossiers est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Le demandeur : formation et diplômes, publications, plan de carrière.
- Le laboratoire d'accueil : environnement scientifique, publications, notoriété, savoir-faire en cancérologie.
- Le positionnement du projet : pertinence scientifique, pertinence en cancérologie, caractère innovant.
- Le contenu du projet : qualité du plan de travail, qualité rédactionnelle, maîtrise du sujet et des concepts, adéquation de la méthodologie choisie.
- La cohérence du projet : faisabilité technique, faisabilité dans les délais impartis, objectifs réalistes.

Les projets de chimie (synthèse, pharmacochimie, etc.) seront pris en considération à la condition exclusive qu'ils soient fondés sur des concepts biologiques originaux et qu'ils conduisent à de nouveaux outils pharmacologiques et/ou à de nouveaux candidats médicaments.

Les projets impliquant des approches de mathématiques, de physique ou d'informatique devront avoir pour objectif la résolution de problèmes en cancérologie et cet objectif devra être clairement exposé et dûment documenté.

Procédure de sélection

Les dossiers de candidature³ sont soumis aux Commissions Scientifiques compétentes. Après expertise et classement, les dossiers sont soumis au Conseil Scientifique pour l'établissement d'une liste finale inter-commissions. Cette liste est proposée au Conseil d'Administration de l'ARC pour décision de financement.

Tout dossier de candidature est expertisé en respectant l'accord de confidentialité et la procédure de conflit d'intérêts établis par l'ARC.

4. Conditions d'application

Règle de cumul

Les aides individuelles de l'ARC ne sont pas cumulables avec des financements d'autres organismes. Les candidats ayant formulé des demandes auprès de plusieurs organismes pour la même période doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à l'ARC. Si le choix ne se porte pas sur l'ARC, le financement ne peut être reporté : cette aide individuelle bénéficiera le cas échéant à un autre candidat, classé en liste complémentaire. Toute candidature ultérieure fera l'objet d'un dossier de candidature à constituer et à présenter *de novo* suivant le calendrier fixé par l'ARC.

Changement de situation administrative ou/et de thématique

Si la soutenance de thèse d'université (pour les doctorants) ou le recrutement dans un organisme (pour les post-doctorants) intervient pendant la période de versement du financement, il appartient au candidat de le notifier par écrit à l'ARC. D'une manière générale, tout changement de situation administrative ou/et de thématique devra être notifié à l'ARC.

Rapport d'activité intermédiaire

Pour les aides accordées pour une durée de 36 mois « 24 mois + 12 mois sous réserve », la poursuite du financement en 3^{ème} année sera conditionnée par la production d'un rapport d'activité aux fins d'évaluation par le conseil scientifique. Ce rapport sera adressé à l'ARC au plus tard 21 mois après le début du financement.

Evaluation des projets financés

Au terme de la période de financement, dans un délai de 2 mois, un rapport d'activité sera envoyé à l'ARC. Les publications et communications issues du projet devront être jointes à ce rapport. La réception de ce rapport d'activité conditionne la recevabilité de toute demande ultérieure d'aide individuelle.

Règles de communication

Toute communication écrite (mémoire, poster, publication, ...) ou orale (séminaire, congrès, ...) concernant les résultats du projet de recherche financé devra **obligatoirement** mentionner la participation financière de l'ARC. Le « résumé grand public » est **essentiel** pour que le grand public qui participe au financement

³ Pour information, vous trouverez en annexe les éléments constitutifs du dossier de candidature.

des projets soit informé des avancées actuelles de la recherche en cancérologie. Il pourra être utilisé par l'ARC dans des actions de communication visant les donateurs, les adhérents et le grand public en général.

5. Candidature

Calendrier

19 juillet 2010	Lancement de l'appel à projets
13 septembre 2010	Clôture de l'appel à projets
2-18 novembre 2010	Réunion des Commissions Scientifiques
23 novembre 2010	Réunion du Conseil Scientifique
9 décembre 2010	Réunion du Conseil d'Administration
Janvier 2011	Notification des résultats aux candidats, à l'adresse du laboratoire d'origine
Printemps 2011	Mise en place des financements
Fin de l'aide	Rapport d'activité

Modalités de soumission

Les dossiers de candidature devront être établis suivant la présente notice.

► <http://www.arc-cancer.net/> – Rubrique « Votre espace Chercheurs ».

1. SAISIE EN LIGNE :

► <http://www.recherche-cancer.net/gap/>

Suivre les instructions. Pour information : le candidat peut revenir autant de fois qu'il le souhaite sur son dossier de candidature **jusqu'à la date de clôture de la session**. Le dossier de candidature ne sera pas enregistré tant qu'il n'est pas validé par le candidat. Attention, une fois validé, le dossier ne peut plus être modifié.

Dossier à imprimer et à expédier **au plus tard à la date de clôture le 13 septembre 2010 minuit** par courrier postal (**cf adresse ci-dessous**)

2. ENVOI PAR COURRIER POSTAL (le cachet de la poste faisant foi) :

Association pour la Recherche sur le Cancer
Direction de l'Action Scientifique
AAP ARC
« Aides Individuelles »
9 rue Guy Moquet
BP 90003
94803 VILLEJUIF Cedex

Mention à porter sur l'enveloppe, suivant le type de candidature:

- NOM, Prénom, « M2R »
- NOM, Prénom, « DOC »
- NOM, Prénom, « POST-DOC »
- NOM, Prénom, « SAE »

Dossier joint en 1 seul exemplaire, dûment agrafé ou relié, évitant toute présentation volumineuse (reliures ou spirales surdimensionnées, baguettes à relier, etc.).

ANNEXE

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER SCIENTIFIQUE*

(Nombre de caractères indiqués : nombre maximum, espaces compris – Police : verdana 9 – Interligne : simple)

Concernant le candidat

- Lettre de motivation du candidat exposant les raisons du choix du laboratoire d'accueil (3 000 caractères)
- Perspective(s) de carrière envisagée(s) par le candidat [uniquement pour les demandes de Post-doctorat ou de Séjour à l'étranger] (3 000 caractères)
- Curriculum vitae complet (5 000 caractères)
- Liste des publications (1 600 caractères)
(En chronologie inverse ; au format MEDLINE ; nom du candidat souligné ; titre développé)
NB : Pour les publications en révision ou sous presse, joindre* la copie de la lettre de l'éditeur et l'abstract correspondant. A défaut de publications, le candidat (en Master 2 ou en Doctorat) est autorisé à présenter les publications soumises ; dans ce cas, joindre l'abstract envoyé à l'éditeur et l'accusé de réception.

Concernant le projet de recherche du candidat (*écrit par le candidat, le cas échéant en anglais*)

- Brève description des travaux envisagés (hypothèses, méthodologie, résultats attendus, bibliographie), en mettant en évidence le contexte scientifique, les enjeux, la pertinence en cancérologie, l'aspect innovant et la faisabilité du projet (10 000 caractères)
- Si ce texte nécessite des illustrations veuillez les agréger en un seul fichier image et les télécharger comme indiqué dans le formulaire de saisie en ligne.
- Échéancier précisant par semestre les étapes clés et les résultats attendus (5 000 caractères)
- Pour les projets de recherche clinique, joindre* l'avis du Comité de Protection des Personnes (CPP) [sauf en SAE]

Concernant le laboratoire

Laboratoire d'origine

- Lettre de recommandation* du directeur et/ou responsable scientifique du laboratoire d'origine signée par le directeur et/ou responsable scientifique (PDF et SAE)
- Liste des publications majeures de l'équipe du laboratoire d'origine au cours des 5 dernières années [uniquement pour les demandes de 2^{ème} Post-doctorat ou de Séjour à l'étranger] (10 000 caractères)

Laboratoire d'accueil

- Lettre d'acceptation* motivée du directeur du laboratoire d'accueil signée par le directeur du laboratoire d'accueil
- Lettre de recommandation* du responsable direct du candidat dans le laboratoire d'accueil signée par le responsable direct du candidat dans le laboratoire d'accueil (M2 et DOC)
- Lettre de recommandation* du responsable scientifique de l'équipe du laboratoire d'accueil signée par le responsable scientifique de l'équipe du laboratoire d'accueil (PDF et SAE)
- Liste des publications majeures de l'équipe du laboratoire d'accueil au cours des 5 dernières années (5 000 caractères)
- En chronologie inverse ; au format MEDLINE ; nom du candidat souligné ; titre développé
- Bref curriculum vitae et liste des publications majeures au cours de 5 dernières années (à rajouter dans le dossier de candidature en soulignant majeures, MM) du responsable direct du candidat dans le laboratoire d'accueil [pour les demandes en Master 2 ou Doctorat] (10 000 caractères)
- Organigramme succinct, sous forme de liste, du laboratoire d'accueil permettant de situer l'environnement scientifique du candidat ; préciser noms et qualités (chercheurs statutaires, enseignants-chercheurs, etc.) (5 000 caractères)
- Pour les équipes présentant plusieurs dossiers de candidature dans le cadre du présent appel à projets, joindre la liste* (signée du responsable) de tous les candidats, en distinguant ceux qui rejoignent l'équipe et ceux qui la quittent (nom, prénom, type d'aide demandée et intitulé du projet de recherche) (5 000 caractères)

* Joindre le document (original ou copie selon ce qui est indiqué) dans le dossier papier.

** Attention, certaines informations peuvent varier en fonction du type d'aides individuelles. Soyez attentifs en remplissant le formulaire de saisie en ligne.